

### 1. Description du cours

*\*Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

Activités et présentations variées permettant de s'exercer à communiquer oralement devant un public. Sensibilisation aux composantes verbales et non verbales nécessaires à une communication orale de qualité. Échanges en petits groupes et rétroactions guidées.

### 2. Objectifs

Faire un exposé explicatif et un compte-rendu critique, argumenter lors d'une discussion, raconter des événements d'intérêt général, lire et commenter un texte, résumer un contenu propre à une discipline, présenter et remercier un conférencier, rédiger une autoanalyse de sa prestation orale.

### 3. Contenu

Types de communications orales en public (exposés explicatif et critique), registre de communication adapté au public, structure et plan d'un exposé oral, tournures de phrases pour introduire le sujet ou l'expliquer, pour argumenter et pour conclure, attitude, pose et projection de la voix, langage non verbal, débit, supports visuels et sonores, improvisation, techniques d'entrevue, expressions pour gérer les tours de parole, pour intervenir ou pour exprimer son opinion, lecture à haute voix, enrichissement du français parlé (précision grammaticale et lexicale), prosodie (intonation, rythme, enchaînement vocalique et consonantique, liaisons et élisions).

### 4. Évaluation des apprentissages

#### Évaluation sommative

#### Pondération :

Examens 85 %

Travaux 15 %

#### Évaluation formative

Plusieurs exercices proposés en classe avec rétroaction immédiate ou en différé.

Lors de la présentation du plan de cours, l'enseignant précisera le calendrier des évaluations et la répartition des points.

*Ce cours se donne en formule présentielle. La présence aux cours est nécessaire et optimise les chances de réussite.*

#### Plagiat

En conformité avec les articles 28 et 29 du *Règlement disciplinaire* de l'Université Laval, l'École de langues ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt d'une œuvre ou d'autrui. L'utilisation totale ou partielle d'un texte en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence sera immédiatement signalée aux autorités concernées et l'étudiant aura la note 0%.

### **Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental**

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418 656-2880, le plus tôt possible. Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: [www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/](http://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/). Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

<https://www.aide.ulaval.ca/wp-content/uploads/2015/09/procedure-accomodations-scolaires-aux-examens.pdf>